

Le Courriel d'information

n°237 – Vendredi 18 mai 2001.

FINANCE REINE ?

Dans ce numéro

En bref...

1- Etonnants Paradis – L'Andorre. Au moment où les Etats-Unis parlent de se retirer des négociations multilatérales au sein de l'OCDE autour d'une régulation des paradis fiscaux, des systèmes de blanchiment de l'argent des trafics et d'évasion fiscale, il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser. Dans le cadre de la journée du 9 juin des actions seront entreprises en Andorre et à Jersey. Pour mieux comprendre les enjeux voici une présentation de l'Andorre.

2- Etonnants Paradis – Le Clearing en jugement. Après avoir exposé publiquement le système des sociétés de Clearing, le livre de Denis Robert et Ernest Backes, Révélation$, n'arrête pas d'avoir des conséquences. M Lussi, PDG de Clearstream, vient de démissionner, lâché par ses anciens amis. Il faut dire qu'il y avait une petite erreur de comptabilité de 1 000 milliards de dollars (!!). Cela ne doit cependant pas arrêter la justice.

3- Contre les licenciements de convenance boursière. Le capitalisme prend une forme nouvelle dans le contexte de la globalisation financière : c'est le « capitalisme actionnarial », dont le cœur est l'accumulation de richesses financières par les entreprises et leurs actionnaires. Il a pour caractéristiques principales : le rôle primordial des marchés financiers, et plus particulièrement des marchés d'actions ; la prépondérance du pouvoir actionnarial induisant de nouvelles formes de « gouvernement d'entreprise » ; l'application de nouvelles stratégies tournées vers la « création de valeur actionnariale », dont les licenciements de convenance boursière sont une conséquence directe. En France, manifestation nationale le 9 juin à Paris. Nous vous invitons à y participer.

4- Brèves d'OMC. Entre autres nouvelles dans cette livraison : les grandes manoeuvres avant le mois de juillet battent leur plein afin de réunir largement autour de la possibilité du lancement d'un nouveau cycle de négociations globales à partir de la ministérielle de Qatar ; le principe de précaution et l'étiquetage des OGM ne sont pas admis dans le cadre de la réglementation, les négociations sont au point mort.

5- Le monde nous appartient. Le 30 novembre 1999, à Seattle, des dizaines de milliers de manifestants provoquent l'étonnement du monde entier. Dans l'année qui suit, les manifestations se multiplient en France à Millau ou à Nice, comme sur tous les continents. S'agit-il d'une crise passagère ou d'un mouvement plus profond ?

6- Liberté de l'argent, esclavage de la personne. Une analyse de la situation actuelle qui met en valeur la logique « cul par dessus tête » du système financier actuel. Pile, je gagne ; face, vous perdez… une autre façon de voir les fonds de pension.

7- Loft Raider continue. Le contre-jeu lancée par la télé libre Zaléa samedi dernier, continue samedi 19 mai. Rendez-vous devant le loft de M6 à Aubervilliers.



Etonnants Paradis – L'Andorre

Parmi les 42 paradis fiscaux inventoriés par le FORUM DE STABILITE FINANCIERE crée au début de 1999 par les pays du G7, et dont le siège est à Bâle, (le monde du 29 mai 2000), l'Andorre est classée dans la catégorie II, c'est à dire là où la réglementation sur les produits fiscaux est «souple ».

Il faut cependant garder à l'esprit que le FSF n'a pour but que de permettre un fonctionnement contrôlé de la spéculation internationale et non de moraliser ce hold-up permanent.

Un autre point qu'il convient de garder à l'esprit, c'est que l'Andorre en tant qu'Etat existait bien avant la spéculation due à la mondialisation.

Sans remonter l'histoire jusqu'aux Comtes de Foix, il faut garder à l'esprit que la population résidente sur ce petit territoire de 468Km² (1/10 de la superficie du département de l'Ariège), est passée en 33ans de 1960 à 1993 de 8400 à 65200 habitants.

La petitesse du territoire, son isolement dû à une difficulté d'accès, son absence de richesse intérieure l'on contraint à trouver des solutions pour assurer sa survie.

Il ne faut donc pas comparer les raisons qui ont amené ce pays à trouver des moyens d'existence avec la création d'asiles financiers qui n'ont pour seul but que le blanchiment de l'argent ou le refuge de capitaux glanés plus ou moins licitement.

L'Andorre, paradis fiscal

Un système fiscal simple: pas de TVA ; pas d'impôt sur le revenu ; aucune comptabilité officielle réclamée par l'Etat ; des charges sociales faibles en raison du jeune âge de la population active et de la quasi inexistence du chômage ; le secret bancaire … tous ces facteurs favorisent l'afflux de masses d'argent importantes en Andorre, investies dans l'immobilier ou gérées par les banques internes au pays. Cette position de paradis fiscal fait de l'Andorre un véritable pôle d'attraction pour l'évasion fiscale. Certes, les lois régissant l'ouverture de commerces par des non andorrans paraissent dissuasives (20 ans de résidence en Andorre pour obtenir le droit d'un registre de commerce ; 1/3 du capital des entreprises andorranes ouvert aux investisseurs étrangers…), mais ils existent de nombreuses possibilités (système de prête noms) pour adapter les entreprises désireuses de s'y implanter.

Le secteur financier andorran est constitué essentiellement par 7 entités bancaires (dont deux sont regroupées) tandis que le reste des entreprises de ce secteur ne représentent que 24%.
- CREDIT ANDORRA
- BANCA INTERNATIONAL I BANCA MORA
- BANC AGRICOL I COMMERCIAL d'ANDORRA
- BANCA REIG
- CAIXA DE PENSION
- BANCA PRIVADA D'ANDORRA
- BANCO BILBAO VIZCAYA

Elles concentrent leurs activités sur des fonctions bien spécifiques – en particulier et surtout la gestion de patrimoine - avec la restriction que leur impose la loi à savoir de ne pas accepter en direct des dépôts privés.

D'une manière générale, on peut considérer, qu'au cours des dernières années, le négoce bancaire a suivi une augmentation régulière ; ainsi de 1990 à 1997 le montant total des actions des sociétés bancaires passe de 33,6 à 69 milliards de francs.

Sans entrer dans une succession de chiffres, on notera cependant que sur les trois dernières années, de 1994 à 1997, si les investissements sont passés de 6,4 à 7,62 milliards de francs, les portefeuilles de valeurs sont eux passés, de 3,4 à 6,22 milliards de francs.

L'Andorre possède 20 comptes en Clearstream (société de Clearing), dont 16 ne sont pas publiés. Parmi ces derniers, un seul appartient à un client – la Banca Reig SA – qui n'apparaît pas dans la liste officielle des clients de Clearstream.

Le système financier andorran

Deux dates marquent l'histoire financière de la principauté :
- 1989 : Loi de création de l'Institut National Andorran des Finances (INAF)
- 1993 : Loi d'Aménagement du Système Financier

Création et habilitation d'organes techniques délégués du gouvernement qui complètent la fonction d'autorégulation des organismes financiers. Ces organes techniques ont des facultés consultatives, de lien avec les autorités judiciaires et de contrôle de l'accomplissement des normes relatives à la régulation du blanchiment d'argent issu du trafic des



stupéfiants et du crime organisé. Cette loi définit également les caractéristiques des établissements financiers du pays : limite du capital social étranger prévu par le Règlement des sociétés mercantiles en vigueur (33%), obligation de préserver un minimum de fonds propres à l'INAF… et le maintien du secret professionnel (protégé par le Code Pénal).

A noter que les dispositions de cette loi ne sont pas applicables aux compagnies d'assurance dont le régime a été établi en 1961 et modifié en 1989 par la Loi régulatrice de l'action des compagnies d'assurance. Normalement, les compagnies d'assurance sont soumises aux mêmes conditions que n'importe quelle entreprise. Cependant, en raison du besoin de création de fonds pour assurer les fonctions de diversification du risque, l'entrée de capital étranger dans ce secteur est admis, notamment la régulation différenciée entre des compagnies andorranes et des compagnies étrangères, qui sont toutes sous la tutelle du ministère des finances.

Autres facteurs d'enrichissements non négligeables, dus eux aussi à un faible taux de taxation, les importations de :
- Boissons et alcools 5,39%
- Tabacs 11,33% par le biais notamment de Tabandor S.A, filiale de RJR Tobacco Co dont le capital est détenu par Japan Tobacco.
- Appareils électriques, d'image et son 14,8%
- Parfums et produits de beauté 6,17%
- Optique et photo 4,53%
- Articles de sport 5,09%

Certes, les Andorrans ont une consommation propre mais qui entre pour très peu dans ces chiffres dont le montant total est passé sur une période de 10 ans de 1987 à 1997, de 1,3 à 2,92 milliards de francs.

Si l'on revient au paradis fiscal on peut dire qu'Andorre en est un sur le plan de la faible taxation des produits bancaires, de l'incitation à l'investissement dans le domaine du tourisme et de la construction qui y est liée.

Les produits de luxe ou à forte valeur ajoutée sont également peu taxés et constituent un appoint non négligeable de devises.

Pour terminer cette approche très succincte il ne faut pas oublier qu'un tiers des résidents sont andorrans, que la plupart des salariés sont étrangers, que si les taxes sont légères, la protection sociale l'est aussi et que les produits de base, la viande, les produits frais, sont plus onéreux qu'en France.

Actuellement une pression conjointe de la France et de l'Espagne incitent l'Andorre à modifier sa réglementation fiscale.

Document réalisé grâce à la collaboration de Claude Boulard pour attac09@attac.org

Etonnants Paradis – Andorre. Le 9 juin.
- Sur la route vers Ax les Thermes durant la matinée, actions symboliques en particulier diffusion d'information sur la route ;
- Ax les Thermes, pique nique géant à 13h00 avec « surprises ». Place du Casino ;
- Andorre, Pas de la Case (à partir de 14h30). Retour de la délégation partie rencontrée les autorités. Actions symboliques : mur de l'argent sale (inauguré à Monaco durant l'opération « Rocher » le 7 décembre), blanchiment des valises noires, etc…

Etonnants Paradis est une série d'actions pour la suppression des paradis fiscaux en Europe dans le cadre de la campagne « 2001. Europe : Tobin tout de suite ! ». Une première journée aura lieu le 9 juin en Andorre et à Jersey. Pour plus d'informations : http://attac.org/jersey2001

Etonnants Paradis – Le Clearing en jugement

Le PDG de Clearstream, la société de clearing basée au Luxembourg mise en cause dans le livre "Révélation$", vient d'être démis de ses fonctions. La "démission" d'André Lussi, annoncée par le Financial Times du mercredi 16 mai 2001, intervient après l'ouverture d'une enquête judiciaire par un procureur luxembourgeois, suite à la parution du livre du journaliste Denis Robert et de l'ex-banquier luxembourgeois Ernest Bakes. Les auteurs de "Révélation$" avaient été reçus au Parlement européen à Strasbourg pour une audition publique le 14 mars 2001 à l'invitation de l'intergroupe "taxation du capital, fiscalité, mondialisation" et de Francis Wurtz, Président du groupe GUE/NLG.

Le livre a notamment mis à jour l'existence au sein de Clearstream d'une double comptabilité, de comptes non déclarés ouverts par des banques impliquées dans des détournements de fonds, comme la MENATEP russe, ainsi que de transactions vers des paradis fiscaux. Au début de l'année, la société avait dû reconnaître une "erreur de comptabilité" de 1000 milliards de dollars, l'amenant à réviser la présentation de



ses comptes. La Deutsche Börse, société de bourse allemande qui a acquis 50% des parts de Clearstream, a donc lâché André Lussi, contraint à la démission.

Suite à une question écrite déposée par le député européen Harlem Désir sur l'absence de contrôle de Clearstream par les autorités compétentes du Luxembourg et sur le non respect des dispositions de la directive 91/308/CE sur le blanchiment de capitaux, le Commissaire européen Bolkestein s'était contenté de répondre le 2 mai 2001 que le Luxembourg avait transposé correctement la directive et que "la Commission n'a, à l'heure actuelle, aucune raison de penser que les autorités luxembourgeoises n'interviennent pas avec rigueur". Dans les faits, il aura fallu le livre courageux de Denis Robert et Ernest Bakes pour qu'une enquête judiciaire soit enfin ouverte.

Nous demandons à la Commission européenne de prendre enfin toute la mesure des informations révélées par ce livre et de mener ses propres investigations sur l'absence manifeste de mise en oeuvre des dispositions de contrôle des établissements financiers prévues par la directive du 10 juin 1999. Nous attendons qu'elle veille à l'application effective de celle-ci par tous les Etats membres afin que soient réellement combattues les activités de blanchiment de capitaux au sein de l'Union européenne.

euro.institutions@attac.org groupe réunissant fonctionnaires et employés des institutions européennes ainsi que des élus européens.

Contre les licenciements de convenance boursière

Le 9 juin est la date choisie par un certain nombre d'intersyndicales d'entreprises touchées par les restructurations et les licenciements pour organiser une manifestation nationale à Paris. Attac, qui a soutenu les mobilisations qui visaient à créer un rapport de force contre les licenciements (boycott, journée du 22 mai...), a décidé de s'associer à cette initiative. Celle-ci relève avant tout des salariés et de leurs organisations syndicales. Cependant, Attac qui combat la logique financière du capitalisme actionarial ne pouvait pas y être absente. Les comités locaux d'Attac peuvent s'y inscrire en cherchant à créer les conditions d'une mobilisation qui doit être la plus unitaire possible.

Résolution proposée aux participants de la réunion du 3 mai 2001

Pour une manifestation nationale contre les licenciements le 9 juin à Paris

Réunis à la Bourse du Travail à Paris le 3 mai 2001 autour des représentants des LU-Danone, Marks § Spencer et AOM, travailleurs et militants représentant ou appartenant aux syndicats et organisations suivantes (liste en appendice) affirment la nécessité d'une grande manifestation nationale à paris contre les plans sociaux en cours ou en préparation et pour l'interdiction des licenciements.

Cette manifestation est indispensable pour faire monter d'un cran la mobilisation. cette même mobilisation s'est déjà concrétisée par de nombreuses manifestations, grèves et débrayages autour des travailleurs des entreprises touchées, qui doit se poursuivre dans les jours et les semaines qui viennent (Marks § Spencer à Londres le 17 mai, Moulinex le 19, journée d'action de la CGT le 22, etc..).

Loin de s'opposer à toutes ces initiatives, cette manifestation nationale doit permettre leur convergence et être le point de départ d'une mobilisation encore plus forte contre tous les licenciements.

Comme tous les travailleurs et tous les militants syndicalistes de ce pays, nous pensons qu'il ne faut pas manquer l'occasion de réagir tous ensemble afin de ne pas être battus les uns après les autres.

Compte tenu du calendrier, c'est-à-dire des périodes chômées et surtout des initiatives déjà projetées, nous proposons que cette manifestation nationale soit fixée pour le samedi 9 juin.

Nous demandons à tous les travailleurs et syndicalistes d'oeuvrer au sein de leurs organisations pour qu'elles se prononcent dans ce sens et contribuent à sa réalisation. Nous appelons donc tous les syndicats et notamment toutes les confédérations syndicales, tous les partis politiques et toutes les associations qui entendent défendre les intérêts du monde du travail à se prononcer pour cette manifestation et contribuer à la mettre sur pied. Pour faire le point de cette initiative avec tous les participants et ceux qui s'y joindront, et compte-tenu du calendrier des uns et des autres, nous organisons une nouvelle réunion préparatoire le



mercredi 16 mai à 18 heures à cette même Bourse du travail de Paris.

Plus d'Informations :
Face aux licenciements de convenance boursière. Les analyses et les propositions d'ATTAC
http://attac.org/fra/asso/doc/doc58.htm

Brèves d'OMC

A- ORD : Les USA condamnés
Un panel vient de conclure que les restrictions US aux importations pakistanaises de fils peignés de coton étaient contraires à l'Accord sur les Textiles et l'Habillement (ATC). Selon les USA, ces importations mettaient en danger les fabricants US de produits similaires ou concurrentiels. Mais l'ORD a suivi les conclusions de l'organe de Surveillance du Textile (TMB) qui avait reçu la plainte initiale du Pakistan et avait estimé que les USA n'avaient pu prouver l'existence d'une menace sérieuse pour ses industriels.

B- Aucun accord du Codex sur le principe de précaution
La réunion s'est séparée lorsqu'un certain nombre de délégués ont insisté pour le retrait de toute référence au principe de précaution concernant l'alimentation et la santé humaine. Les USA avaient, avant son ouverture, appelé au retrait total des sections du Codex qui lui sont consacrées, alors que l'UE demandait que le principe soit clairement défini dans la législation alimentaire internationale. Un observateur a estimé que le Codex Alimentarius semblait être devenu le dernier champ de bataille des négociateurs commerciaux plutôt que des praticiens de la santé.

C- "C'est la première fois que je suis confronté aux réalités du terrain"
C'est ce qu'a reconnu un représentant de l'OMC aux Affaires économiques, après avoir assisté à une réunion ayant pour thème les implications des accords SPS (Sanitaire et PhytoSanitaire) et TBT (Obstacles Techniques au Commerce) sur l'accès au marché des principaux produits d'exportation des PVD basées sur plusieurs études de cas. Allant même jusqu'à ajouter "Lors des réunions du Comité SPS de l'OMC, nous ne pouvons discuter de tels cas car nous n'avons pas accès aux réalités de terrain".!

D- La Chine signe un accord commercial régional préférentiel
Il a pour cela rejoint 5 autres pays asiatiques (Inde, Corée du Sud, Laos, Sri Lanka et Bangladesh) dans l'Accord de Bangkok datant de 1975. Cet accord comprend des réductions tarifaires sur un certain nombre de produits. L'Accord de Bangkok couvre les produits alimentaires, les produits en cuir et les vêtements. Le Pakistan, le Vietnam, Myanmar et le Népal pourraient les rejoindre.

E- Les USA favorables à la création d'une commission sur l'énergie entre les 3 pays de l'ALENA :
Pour détendre les prix du pétrole aux USA, ceux-ci viennent de donner leur accord à la création d'une commission destinée à libéraliser le pétrole et le gaz dans la région. Selon les explications données par Bush: "Les USA manquent d'énergie, alors que le Canada en dispose largement et le Mexique également s'il applique la bonne politique"

F- Le Qatar n'accueillera que les personnes accréditées
L'Emirat ne fournira que 4400 visas d'entrée aux personnes accréditées pour assister à la Conférence en novembre. Il n'y en aura pas d'autres que ceux-là. Il a toutefois cru bon d'ajouter que "le Qatar autorisera l'organisation de manifestations pacifiques pendant la Conférence"!!!

G- Préparation au Conseil Général sur la prochaine Conférence du Qatar
S.Harbinson, son président, a présenté une liste des sujets de discussion possibles durant les conférences préparatoires. La plupart des pays ont estimé qu'au mois de Juillet il deviendrait clair si le lancement de négociations commerciales globales à Doha était envisageable (Appelé Plan A) ou si le Conférence Ministérielle devrait se contenter de tenter de faire un bilan des discussions engagées (Plan B). La tâche actuelle la plus urgente pour Harbinson est de classer les sujets présentés par les Membres en déterminant le meilleur ordre afin de les inclure dans l'agenda de juillet. Car des différences d'appréciation demeurent concernant leur hiérarchie. Certains pays, comme le Pakistan, l'Inde et le Groupe des Pays africains font valoir que l'application des accords et leur rééquilibrage leur apparaît comme une urgente priorité qui peut affecter les avancées sur d'autres sujets. La Tanzanie, qui parle au nom des Pays les Moins Développés, estime même que les discussions ne devraient pas commencer sur la base de la tenue d'un nouveau round. Ces pays, contrairement à ce qui s'est passé à Seattle, ne devraient pas être tenues éloignées des sessions où se prennent les décisions lorsque auront lieu des consultations


attac

importantes. L'agenda de Harbinson a fait naître quelques frustrations de pays comme l'Inde ou le Pakistan, qui pensent que les sujets qui doivent être abordés lors des deux prochaines conférences reproduisent ceux que Singapour favorise, allant à l'encontre du désir de beaucoup de PVD de discuter en priorité de l'application des accords. Certains se demandent même tout simplement si ces sujets seront à l'agenda de l'éventuel nouveau round.

H- L'Union Européenne veut redéfinir le "test de nécessité" pour les services :
Le test de nécessité est considéré comme un des sujets clés du Groupe de Travail de Régulation Domestique qui s'efforce de faire avancer le "travail inachevé" de l'Uruguay Round dans le processus de l'établissement des règles de l'AGCS. Cette exigence contenue dans l'Art. VI/4 de l'AGCS sur la régulation domestique a fait l'objet d'une communication de l'UE qui estime qu'il est nécessaire de la redéfinir.. L'Art. VI/4 (c) appelle à développer les disciplines nécessaires pour que les règles internes relatives aux demandes de licences, aux normes techniques, et aux exigences de qualification ne constituent pas des obstacles "non nécessaires" au Commerce dans les services. Ce concept est horizontal par nature, c'est à dire qu'il peut s'appliquer à tous les secteurs. Pour l'évaluation de l'impact commercial d'une régulation domestique tombant sous l'Art. VI/4, l'UE fait appel au concept de "proportionnalité" qu'elle utilise déjà dans d'autres domaines. Selon ce principe, une mesure ne devrait pas être considérée comme plus restrictive au commerce que nécessaire si elle est proportionnée à l'objectif poursuivi. D'où, tandis que le degré de restriction commerciale autorisée dépend du degré de l'objectif spécifique souhaité, la validité de l'objectif politique lui même ne doit pas être évalué. Traduit dans le texte, la définition de "nécessité", selon l'UE, doit être : "pas plus encombrante que nécessaire" ou "pas plus restrictive que nécessaire", de préférences au concept de "la moins restrictive au commerce". Cette dernière, selon l'UE, "restreint inconsidérément le choix des instruments de régulation disponibles".

I- Peu de progrès sur les OGM au Codex
Réunis à Ottawa, début Mai, les délégués ont fait peu de progrès sur l'étiquetage des OGM. Ils n'ont pu en particulier tomber d'accord pour dire si l'étiquetage devait d'abord visé à faciliter les choix du consommateur (position de l'UE). Certains pays sont opposés aux obligations d'étiquetage basé sur le processus de production (comme développé dans un passage du texte qui exige l'étiquetage des produits alimentaires produits avec des OGM, mais n'en contenant pas) Ce manque de progrès a pu être considéré comme une victoire des USA (la décision de surseoir au débat à été saluée par le GMA (Grocery Manufacturers of America) et de l'Industrie agro-alimentaire.

J- L'UE s'apprête à un renforcement des règles d'étiquetage des OGM :
On ne tiendra plus compte des exceptions passées pour OGM "substantiellement équivalents" (c'est à dire d'OGM qui ne diffèrent pas de façon significative de leurs contreparties conventionnelles en matière de composition, valeur nutritive et usage). Leurs composants devront être clairement spécifiés L'étiquetage des OGM non substantiellement équivalents devront contenir des informations sur leur impact possible sur la santé, tels que risques allergiques, et prendre en compte les aspects éthiques ou religieux. Ces règles seront complétées par des règlements sur la traçabilité.

K- Le Brésil critique l'Onusida :
Le Directeur des programmes HIV brésilien a récemment critiqué l'ONUSIDA, estime qu'on n'accorde pas suffisamment d'importance aux stratégies pour améliorer l'accès domestique aux médicaments antirétroviraux. Selon lui, l'ONUSIDA, au lieu de spécifier les types de traitement nécessaires pour répondre à la pandémie a plutôt choisi de faire porter ses efforts sur les politiques de prévention à la maladie, en accord avec la Section 301 du rapport de l'USTR (Représentant du Commerce US). C'est sur la base de cette Section 301 que les USA ont attaqué la fabrication de médicaments génériques par le Brésil. En réaction à cette action, les Brésiliens ont demandé l'ouverture de consultations avec les USA sur les aspects de son Code des Brevets, que le Brésil estime violer l'Accord sur les Investissements de l'OMC, l'ADPIC et les Art.III et XI du GATT.

L- Epilogue du litige des bananes USA-UE :
La Commission vient d'adopter une réglementation en vue de tenter d'appliquer l'accord conclu entre UE et USA et entre Equateur et UE, apportant un point final au différend sur les bananes. Le nouveau système établit trois types de quotas: 83 % des licences seront accordées sur la base de la période de référence 94-96 et 17 % seront réservés aux nouveaux venus sur le marché européen de la banane. "Cette décision montre la détermination de la Commission d'arriver à la conclusion de cette affaire qui n'en finissait plus " (F.Fischler,



Commissaire à l'Agriculture) Pendant ce temps, des fonctionnaires de l'UE ont rencontre les premiers ministres des Iles sous le Vent des Caraïbes pour discuter de la réduction des niveaux de production dans les 4 Etats concernés 5Grenade, Ste Lucie, Dominique, St-Vincent). Les Etats des Caraïbes considèrent la période de transition (jusqu'en 2006) trop courte pour se préparer à un nouveau système.

M- ORD : Nouvelle-Zélande et Australie contre USA
Il s'agit de mesures de sauvegarde des USA contre l'importation d'agneaux de ces 2 pays. La Chambre d'Appel a rejeté l'appel des USA contre les décisions d'un panel, dont la plus importante repose sur le fait que les USA n'ont pu démontrer l'existence de "développements imprévus" (selon l'Art.XIX/1 (a) du GATT). Selon la Chambre, cette existence est un présupposé qui doit être démontrée pour justifier la mesure de sauvegarde. Elle avait été prise sous la forme d'un quota tarifaire de 3 ans, après une augmentation de 50 % des importations d'agneaux entre 93 et 97. Cette mesure avait entraîné un surplus dans les pays producteurs (qui exportent 90 % de leur production aux USA) qui avait fait chuter les cours de 20 %.

Groupe de travail « Traités internationaux ». omc.marseille@attac.org

Le monde nous appartient

On assiste à une recrudescence des mouvements sociaux, sur le plan national comme sur le plan international. Ils pèsent aujourd'hui suffisamment pour pouvoir influer sur le cours des événements. Tout semble réuni pour permettre l'émergence de grands débats politiques où se discuteraient l'avenir du monde et les solutions alternatives aux politiques néolibérales.

Ces débats existent, même si c'est encore à l'état embryonnaire, et les grandes options sont entrain d'apparaître. On peut les présenter sous la forme de trois pôles.

- Un pôle radical, internationaliste, opposé tout à la fois aux réponses nationalistes ou protectionnistes et aux propositions de réformes, souvent d'ampleur limitée, qui, sous le couvert du réalisme, feraient passer les mouvements sous l'influence de telle ou telle institution internationale – l'ONU contre le FMI, par exemple. Ce pôle a cependant du mal à formuler des propositions cohérentes d'ensemble, les réponses alternatives qu'il aurait pu porter – planification démocratique, autogestion, etc. – étant fragilisées par la crise générale des différents projets de transformation sociale.

- Un pôle nationaliste, ou en tous cas convaincu que le cadre des Etats-nations est le seul possible pour garantir les acquis sociaux et permettre l'expansion de la démocratie. On retrouvera ce pôle aussi bien dans les pays riches, où il pourra se fondre dans une alliance de fait avec des forces protectionnistes, pour faire barrage à la mondialisation, que dans les pays du Sud, où il développera souvent les thèses classiques du tiers-mondisme des années 70. La difficulté pour les tenants de cette orientation, est, comme dans le cas des « radicaux », de définir un projet cohérent et crédible, tant pour les pays du Sud que pour les pays développés.

- Un pôle « néoréformiste », plus présent dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, dont la priorité est de défendre une réforme globale des institutions internationales. Ce sont les tenants de la « global governance », opposés tout autant aux formes extrêmes du néolibéralisme qu'aux réponses nationalistes. Ce pôle, le plus sensibles aux sirènes d'institutions internationales en recherche d'ouverture après « Seattle » et « Washington », est fragilisé par les faibles marges de manoeuvre aujourd'hui possibles au sein des institutions internationales.

L'emploi du terme « pôle » n'est pas anodin. Il cherche à indiquer qu'il ne s'agit pas de positions bien définies, qui formeraient un corpus de réponses cohérent et global. Parmi les acteurs des mouvements qui luttent contre la mondialisation libérale, peu d'entre eux se reconnaîtraient dans une telle classification qui ne correspond pas à la fluidité des débats actuels où chacun peut prendre des arguments du côté de l'un ou l'autre des pôles présentés ici. Le seul intérêt de cette présentation est de permettre de mieux comprendre les lignes de force et de dégager les cohérences, même si elles ne sont, aujourd'hui, que virtuelles.

Ce retour des grands débats politiques a ceci de particulier qu'il a lieu, pour l'essentiel, à l'extérieur du monde des partis politiques.

La dernière décennie a vu se dessiner un double mouvement de sens opposé : celui des mouvements sociaux, qui se sont globalement radicalisés, pendant que les partis politiques évoluaient, eux, vers la droite, le réalisme s'imposant y compris à certaines forces radicales



(parti du travail brésilien, partis issus des guérillas centro-américaines, etc.). La réalité est, à l'évidence, plus complexe, certaines organisations syndicales, en particulier en Europe, poursuivant une évolution à droite entamée dès les années 80, et il existe des formations politiques qui ne s'inscrivent pas dans cette évolution. Mais, vu avec du recul, ce double mouvement de balancier rend compte des grandes tendances. La participation récente de nombreux partis de gauche à la gestion gouvernementale, en Amérique latine et surtout en Europe, a accéléré ces processus, aucun de ces gouvernements ne s'écartant, dans ses grandes options, du « consensus de Washington », les tables de la loi de la mondialisation libérale.

Le même thème, la mondialisation, est à l'origine de ces évolutions contradictoires.

Les mouvements sociaux se mobilisent contre les conséquences sociales et environnementales en particulier, de la mondialisation libérale, et, à partir de là, en arrivent à une contestation beaucoup plus globale. Les partis politiques, surtout s'ils sont associés à la gestion gouvernementale, ont tendance à considérer que les contraintes de cette même mondialisation sont des données inamovibles, dont on ne peut, au mieux, que corriger les effets brutaux.

Cette différence de trajectoires entre partis politiques et mouvements sociaux renvoie à des questions plus anciennes qui font l'objet de nombreuses analyses et études.

Une seule idée est importante ici pour la suite de la démonstration : la crise des perspectives alternatives au libéralisme tend à dissoudre le lien qui unissait partis et mouvements sociaux dans une vision d'ensemble de l'avenir à construire. N'ayant que peu de stratégies à partager, chacun, dans son monde, voit s'accélérer des phénomènes déjà existants. Les partis donnent la priorité à la gestion des institutions et à la participation au jeu électoral, pendant que les mouvements sociaux s'occupent de leur domaine, la gestion du « social », mais aussi l'organisation des résistances de la société. A partir de prismes de lecture aussi différents, on comprend comment, dans des circonstances historiques particulières, partis et mouvements peuvent en arriver à des conclusions aussi différentes.

Cela n'est cependant pas sans conséquences, surtout pour des mouvements sociaux jeunes et peu marqués par les expériences antérieures. Il leur faudra maîtriser ces grands débats d'orientations dans des cadres où se retrouveront, pour l'essentiel, des syndicats, des ONG et quelques intellectuels s'exprimant par le truchement de « think tanks ».

Il faut cependant se débarrasser de l'illusion de pouvoir élucider les évolutions profondes du monde et ses grandes tendances, les « trends » pour utiliser le terme qu'affectionne Immanuel Wallerstein. Notre seul souci restant de permettre quelques éclaircissements. Au-delà même de la compétence et de la finesse d'analyse des auteurs, nous sommes à un tournant du monde où les marges d'incertitudes sont trop grandes pour pouvoir faire découler simplement une orientation de l'analyse de la situation.

S'il est possible, tout simplement, d'avoir quelques guides pour l'action, quelques éléments pour orienter les activités militantes dans un sens qui, au moins, offrent le plus de chances à « ceux d'en bas » : les paysans du tiers monde, les chômeurs, les salariés, les jeunes qui entrent dans l'action dans de nombreux pays ; à tous ceux là de faire entendre leur voix, le but sera atteint.

Christophe Aguiton
Extrait de « Le monde nous appartient », éditions Plon (118FF ou 17,98€)

Liberté de l'argent, esclavage de la personne

Il existe deux types de personnes qui, selon Jorge Manrique sont égales au moment de mourir, mais durant la vie sont différentes, et très différentes "ceux qui vivent de leurs mains, et les riches". Les premiers travaillent pour se nourrir et nourrir les autres, et les riches jouent, jouissent et profitent des efforts des premiers. Ce groupe auquel tout le monde, en dernier lieu souhaite s'agréger, a pour idéal de vie d'être toujours plus riche, en faisant toujours moins d'effort.

Le moyen de vivre des riches a été, traditionnellement, l'argent avec lequel ils achetaient le travail des pauvres. Durant les dernières années, un petit nombre d'entre eux, moins honteux que les autres, s'est habitué à un jeu dangereux qui procure des émotions fortes et, surtout, beaucoup d'argent : le jeu de la spéculation financière. Susan Strange nous les dépeint ainsi :



"De nos jour, la cupidité et la peur sont les deux émotions humaines les plus évidentes dans le comportement quotidien du système financier international. L'argent fou en est le résultat. Ou bien les opérateurs mus par la cupidité prennent des risques trop grands avec leur argent, et bien souvent avec celui des autres, ou bien ils ont une peur atroce de ce que les risques pris leur jouent un mauvais tour. A vouloir fuir précipitamment les conséquences de leur cupidité, ils peuvent engager une réaction en chaîne, une avalanche de panique qui emportera de la même façon les coupables et les innocents. (p. 163)

Vu le degré d'irrationalité qui gouverne les marchés et leur degré de mépris de l'humanité, ils abusent de la théologie fondamentaliste de l'argent d'Adam Smith et de la providentielle "main invisible". Ils présentent comme rationalité la supposée transformation des dommages incalculables aux tiers, produits par l'obtention de pingres bénéfices privés, pour quelques poignées de flibustiers de la finance, en bien commun pour l'ensemble de l'humanité.

Au-delà de cet illusionnisme, plus incroyable encore est l'idolâtrie avec laquelle est accepté le dogme de la liberté vertueuse du marché porteuse du bonheur de l'humanité. Ceux qui manipulent un petit ou un gros comptent bancaire ne sont capables de tirer aucune leçon de l'erreur. Plus d'un milliard de personnes ont été victimes des crises financières des années quatre-vingt-dix, parfois très gravement. A ce qui semble, l'augmentation du butin privé justifie les énormes souffrances subies par l'humanité appauvrie.

L'expérience financière internationale des derniers trente ans aurait dû donner une conscience claire de la situation aux travailleurs et aux pauvres

a.. Plus grande est la "liberté" des marchés, plus grand est l'esclavage des peuples et la pauvreté des nations.

b.. Plus grande est la "liberté" financière, plus grand est le profit des voleurs et des oisifs et moindre est le bien-être des travailleurs.

c.. Plus grande est la "liberté" de l'argent, plus grande est l'humiliation des pauvres et moindre la probabilité d'être respectés comme personnes.

Les explications scientifiques ne sauraient être suffisantes pour convaincre les bénéficiaires de cette situation, de telle sorte que l'on peut résumer ce qui s'est passe au moyen de la fable de la cigale et de la fourmi, légèrement revue. La fourmi travaille et épargne pour les temps difficiles, elle gagne sa vie et contribue au bien-être de la fourmilière. La cigale chante, consomme, se divertit et par dessus le marché, se présente à la fourmilière et elle convainc les fourmis de la laisser gérer le grain avec la promesse de le faire fructifier. La cigale joue avec les économies des fourmis, elle les "investit" et, finalement, expulse les fourmis de la fourmilière et conserve le grenier.

Le principe des spéculateurs est d'avoir de l'argent et de gagner la confiance des joueurs à la cupidité la plus timorée. Alevins de requins, incapables d'avaler personne en une bouchée, mais en revanche aussi dangereux que les piranhas, des millions de ces investisseurs "innocents" mettent leur argent d'autres personnes sans scrupules, qu'ils ne connaissent pas, en échange d'une promesse de bénéfices importants.

Prenons par exemple les 13000 dollars (2500000 pesetas) investis en moyenne dans les fonds de pension par chaque nord-américain, britannique, hollandais ou japonais, ou les 28000 par chaque suisse. Comme l'on voit, les racines de la spéculation sont profondes. Ces clubs d'irresponsabilité illimitée sont les investisseurs institutionnels, qui manipulent 24,3 milliards de dollars à l'échelle mondiale. Parmi eux, les compagnies d'assurance (8,5 milliards), les fonds de pension (6 milliards) les fonds collectifs de placement (5,6) et les autres (4). Il en existe d'autres comme les départements financiers des multinationales ou les fonds de couverture, exclusivement pour les riches, comme le Quantum Fund de G. Soros, qui ont le privilège de disposer de 10 dollars prêtés pour chaque dollar propre.

Lorsque la communion grégaire de l'argent se met en mouvement, son effet peut être catastrophique pour un pays, et même pour l'économie mondiale en son ensemble. L'hypermobilité du capital n'a pas de sens parce qu'elle n'apporte aucun bénéfice à l'ensemble de l'humanité, qu'elle fait courir des risques absurdes pour offrir des possibilités de gains iniques à des clubs financiers privés. De ce fait, face à cette démence, il nous apparaît élémentaire de lutter pour l'éradication de la piraterie spéculative, objectif pour lequel nous jugeons indispensables les mesures suivantes


attac

a.. Rupture avec le désordre financier : ne pas participer aux activités qui alimentent, de manière directe ou indirecte, la spéculation, arracher à la gestion capitaliste conventionnelle; la gestion des revenus personnels.

b.. Appeler les choses par leur nom et les spéculateurs qui manipulent les prix pour s'enrichir doivent être qualifiés de voleurs et être objets de l'opprobre social. Plus encore, on doit favoriser la création d'un tribunal international des délits économiques pour les juger et les punir.

c.. Récupérer la gestion de l'argent, savoir où il va, à quoi il est employé, et en faveur de qui. Prendre en charge ses propres risques, au moyen de formes d'autogestion financière, les mettre au service des plus nécessiteux (des expériences comme la Banque des Pauvres sont toujours possible).

d.. Appuyer la subordination des marchés de capitaux aux nécessités sociales et au contrôle démocratique. Une mesure minimale serait un impôt de type Tobin sur les transferts internationaux de capitaux, mais il faudrait aller beaucoup plus loin : les contrôles de capitaux ne constituent pas une hérésie économique.

Enfin, notre dogme est simple : la liberté est un attribut de la personne et nous n'admettons pas qu'une chose inanimée, qui n'est rien, l'argent, puisse avoir une liberté qui n'est autre qu'un vol au détriment de millions de personnes.

La spéculation financière est une activité ancienne, tout au long de l'histoire du capitalisme, se sont déroulés des épisodes de crise dont les répercussions n'ont jamais débordé le cadre d'un seul pays. Cependant, la crise de 1929 a dépassé les frontières d'un pays pour s'étendre à l'ensemble du globe terrestre, elle a plongé l'économie mondiale dans une dépression qui "s'est achevée avec un programme de grands travaux financés à crédit, plus connu sous le nom de Seconde Guerre Mondiale" (Krugman, p. 87). La crise de 29 qui est restée dans la conscience de l'humanité comme la crise par excellence fut un effet suicide de la spéculation interne d'un grand pays.

En revanche, les crises récentes ont été provoquées par la spéculation externe et il convient de considérer leurs effets comme homicides. Le Pacte économique de l'Après-Guerre a permis trois décennies de stabilité des changes. Les monnaies avaient une valeur constante et une mesure de leur valeur par rapport au dollar dont la valeur se mesurait en relation à l'or. Les USA avaient la possibilité de créer des liquidités et le firent généreusement, jusqu'au point que la multitude de dollars existants à l'étranger, firent suspecter l'impossibilité de réaliser le change en or. L'excessive liquidité entraîna une chute de la confiance, et comme l'avait prévu un économiste sagace (Robert Triffin) en 1961 la crise était assurée. En effet, le 15 août 1971, le Président Nixon acheva le système devenu insupportable, et dévalua le dollar.

A partir de là, tout était possible, les valeurs des monnaies commencèrent à devenir variables et à fluctuer, parfois de façon folle. Le "mare nostrum" (des USA) du système monétaire international se convertissait en un fleuve rendu tumultueux par l'appétit de pêcheurs avec trois rangées de dents, qui pouvaient réaliser tout ce qui jusqu'à lors était impossible.

Les banques privées avec d'énormes dépôts de dollars dévalués, durant une période d'inflation élevée, et de faible demande de crédits dans les pays enrichis, se sont rabattus sur le Tiers Monde, et se sont lancés dans une offre de prêts avantageux durant la seconde moitié des années 70. Lorsque l'inflation descendit et lorsque les USA augmentèrent les taux d'intérêt, la dette du Sud commença à croître de façon alarmante, et à mettre en danger le système financier mondial.

En 1982 se produisit la suspension du paiement de la dette mexicaine. C'était la déclaration de la crise de la dette externe du Tiers Monde, qui n'est pas encore résolue. Depuis lors, les pays du Sud on payé plusieurs fois la dette contractée et malgré cela, cette dette grandit chaque année. La dette externe du Tiers Monde est l'un des facteurs déterminants des marchés financiers actuels, son paiement a alimenté la croissance des grandes réserves privées de devises non contrôlées par les banques centrales. Les possesseurs de ces grands dépôts d'argent se sont consacrés à la spéculation contre les monnaies nationales de nombreux pays.

Rappelez-vous comment, au début des années quatre-vingt-dix, ils vinrent pratiquement à bout du système monétaire européen, en provoquant la dévaluation du franc et de la peseta, entre autres monnaies, et la sortie du système de la livre et de la lire. Egalement en 1990, le Japon est entré dans une crise dont il n'est pas encore sorti, après l'explosion de la bulle spéculative à



laquelle il a été soumis jusqu'à 1990 Depuis lors, le prix du terrain a baissé quasiment de moitié. Le Japon n'a pas connu un effondrement catastrophique, mais un déclin continu très prolongé, avec un chômage qui, mesuré avec les paramètres occidentaux, se chiffrerait autour de 10 %. (Krugman)

Si ceci s'est produit avec le bois vert, il est possible de s'imaginer ce qui peut arriver avec le bois sec. La grande différence est que si les pays forts ont certains atouts pour se défendre et des revenus pour repartir, les faibles demeurent exténués.

Le jeu spéculatif commença à lorgner sur les "marchés émergents", terme par lequel sont reconnues les économies, qui, au moyen d'un immense travail, d'un sacrifice, et il faut bien le dire d'une exploitation, ont atteint une capacité de production importante. Ces économies sont devenues des nourritures appétissantes pour les voraces cannibales financiers, surtout, une fois qu'avec l' "aide" du Fonds Monétaire International, elles ont "ajusté" leurs équilibres économiques de base pour montrer leurs attraits sensuels au capital financier extérieur. Quand celui-ci entre dans un pays, il se produit une fièvre euphorique qui fait monter la température économique, tout monte : la valeur des actions, des immeubles, le besoin de main d'oeuvre, les salaires etc. Cette hausse généralisée semble ne pas avoir de fin et se maintient jusqu'au jour où se produit la catastrophe.

Après la crise de la dette, le Mexique a résolu ses problèmes, dans les années quatre-vingt au point que l'on est arrivé à parler de miracle mexicain de 1990 à 1994. "En 1993, plus de 30000 millions de dollars de capitaux étrangers ont été investis au Mexique (Krugman p. 58), mais en 1994, au moment où le Traité de libre échange avec les USA et le Canada était signé, quelques événements (assassinat de Colosio, rébellion au Chiapas) entraînèrent la perte de confiance des marchés. Au mois de décembre de cette année, le capital étranger commença à fuir précipitamment. L'argent étranger se mit hors de danger et laissa les Mexicains les plus pauvres et la classe moyenne confrontés à une crise féroce "durant l'année 1995 le PIB réel du Mexique chuta de 7 %, sa production industrielle de 15 %, une situation pire que tout ce qu'avaient connu les Etats Unis depuis les années trente" commente Krugman (p.66).

Susan Strange résume le résultat dans ces termes : " Cela ne signifiait pas que la vie au Mexique était la même en 1977 qu'en 1994. Pour les Mexicains, les conséquences de la crise de 1995 furent pires que celles des crises antérieures. Les petites banques, les petites et moyennes entreprises souffrirent (8000 entreprises fermèrent). Les plus affectés furent les pauvres. Des chiffres officiels parlent de réduction des salaires réels de 25 à 30 %. Ce qui en réalité veut dire qu'ils n'avaient pas de viande à manger, mais seulement les sempiternels haricots et omelettes ni de vêtements et de chaussures neuves à se mettre, mais seulement des vêtements d'occasion ou offerts pour les enfants. Jusqu'aux abonnements de bus pour aller travailler pour lesquels ils devaient emprunter auprès d'amis ou de connaissances. Des personnes qui avaient une bonne situation, perdirent bien souvent leur automobile ou leur maison hypothéqués si la dette avait été contractée en dollar. (p. 126)

Risque moral : "Une personne décide le volume de risque qu'elle assume pendant qu'une autre supporte le coût si les choses vont mal ".

Demander un prêt, investir, attendre... "Si l'investissement prospère, j'en bénéficierai, et s'il ne prospère pas, je me mettrai en faillite et je disparaîtrai. Pile, je gagne, face vous perdez".

Luis Ferreiro. Editorial de la revue espagnole ACONTECER
Traduction : Pascal Pilet, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Loft Raider continue

Zalea TV la télé libre. Une autre télévision est possible

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Jeudi 17 mai 2001

LOFT STORY : STOP, ET PLUS JAMAIS ÇA !

* ZALEA TV APPELLE LA SOCIÉTÉ CIVILE À SE MOBILISER CONTRE L'OPPRESSION TÉLÉVISUELLE.

* NOUVEAU RASSEMBLEMENT DEVANT LE LOFT INFERNAL : SAMEDI 19 MAI A 17H (rendez-vous au 43-45 avenue Victor Hugo, à Aubervilliers, tout près de la porte d'Aubervilliers).

* ZALEA TV EST CANDIDATE À LA REPRISE DU RÉSEAU HERTZIEN D'M6.

L'indulgence et la lâcheté des pouvoirs publics, de la classe politique et du CSA face aux atteintes à la dignité et aux droits fondamentaux



de la personne humaine perpétrées par le programme Loft Story d'M6 sont consternants.

L'être humain n'est plus une marchandise depuis que l'esclavage a été aboli, et nul n'a plus le droit d'en faire commerce, quand bien même il trouverait des volontaires prêts à se vendre corps et âme pour une heure de gloire, et quand bien même une majorité de téléspectateurs serait fasciné par ce spectacle de la soumission et de l'humiliation banalisées. Les méthodes utilisées par Loft Story pour conditionner, affaiblir et manipuler ses reclus "volontaires" sont bien connues : ce sont celles des pires sectes, avec les conséquences que l'on sait. Celles et ceux qui travaillent à la télévision le savent bien : elle peut faire faire n'importe quoi à n'importe qui. Nul n'avait osé abuser autant de ce pouvoir démesuré que les promoteurs de Loft Story.

Des jeunes et leurs familles sont en train d'être détruits sous nos yeux avec délectation, la complicité active des téléspectateurs est sollicitée en permanence par leurs bourreaux sous forme de vote, et tout cela serait inattaquable au nom de la liberté d'expression ? Nous serions condamnés sans appel à subir le despotisme arrogant et cynique des dirigeants, des actionnaires et des annonceurs d'M6 ?

Il ne s'agit plus de se lamenter sur les excès abjects de la télé-poubelle, ni d'obtenir des aménagements des conditions d'oppression et d'aliénation de ses victimes (qu'elles soient derrière ou devant le petit écran), il s'agit de mettre un coup d'arrêt définitif aux agissements liberticides et à la violence pailletée de la télévision commerciale, qu'elle soit privée ou publique.

Il est maintenant clair que seuls une large mobilisation de la société civile et un harcèlement citoyen permanent pourront empêcher que ne se développe en France la traite des faibles par les empires audiovisuels, la création de zoos humains télévisuels, la popularisation de la torture psychologique sur des cobayes humains, tout cela pour simples convenances boursières.

Zalea TV appelle les particuliers, les élus et les organisations qui se sentent concernés à un nouveau rassemblement de protestation à proximité du loft infernal, le samedi 19 mai à 17h au 43-45 avenue Victor Hugo, à Aubervillier (près de la porte d'Aubervillier).

Une autre télévision est possible. Elle est aujourd'hui incarnée par des télés libres comme Zalea TV, respectueuses de celles et ceux qui font et qui regardent leurs programmes parce que non marchandes, non commerciales et sans but lucratif. Ces chaînes ont du se battre 20 ans pour être légalisées, pendant que les plus hautes autorités de l'État distribuaient les fréquences aux copains, à Berlusconi, puis à ses avatars français, et dilapidaient ainsi ce bien public inaliénable que sont les ondes hertziennes à des fins exclusives d'enrichissement privé.

Il est devenu nécessaire de rendre à la collectivité la part de l'espace hertzien qui lui revient de droit, pour qu'un contre pouvoir audiovisuel fait de chaînes citoyennes puisse s'opposer au règne sans partage de l'argent sur la communication audiovisuelle. C'est dans ce but que Zalea TV est candidate à la reprise du réseau hertzien analogique national de M6, dont l'autorisation d'émettre vient à échéance le 28 février 2002, et dont la nuisance sociale et culturelle est maintenant avérée. Zalea TV est en mesure de faire de ce réseau une vitrine nationale du Tiers Secteur Audiovisuel, avec une programmation de qualité radicalement alternative, comme elle le prouve depuis le début de ses émissions le 20 mars dernier.

Dans le même temps, Zalea TV continue à se battre contre le CSA pour qu'il cesse ses pratiques discrimatoires à l'encontre des télévisions libres. La puissance de diffusion hertzienne accordée à Zalea TV à Paris est toujours de 62 Watts (contre 100.000 Watts pour M6 et 500.000 Watts pour TF1, F2 et F3), ce qui rend la réception de son signal par les téléspectateurs quasiment impossible. Et le canal UHF 35, seul canal encore inoccupé permettant de couvrir toute l'Ile de France depuis la Tour Eiffel, lui est toujours interdit.

Les premiers États Généraux du Tiers Secteur Audiovisuel se tiendront les 26 et 27 mai à Tours, à l'appel de Zalea TV, Sans Canal Fixe et l'Oeil Électrique, pour créer les conditions d'une émergence rapide et équitable de l'expression audiovisuelle citoyenne et des télévisions libres.

Contacts Presse : Rym au 06 19 50 30 89, Pamela au 01 40 35 82 18 et Michel au 06 11 17 80 32

Plus d'infos sur Zalea TV et ses programmes, et toutes les informations sur le contre jeu « Loft Raider, l'ultime assaut » : www.zalea.org



Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/> (sélectionner le pays pour trouver les rendez-vous)

Vendredi : BE : BRUXELLES – LIEGE – ES : MADRID – FR : MONTREUIL – CANNES – AVIGNON – RAMBOUILLET – LILLE – LAVAL – SAINT HERBLAIN

Samedi : BE : BRUXELLES – ES: MADRID – FR: CANNES – SOPHIA ANTIPOLIS – ROUEN – SOISSONS – PARIS 11

Dimanche : BE : BRUXELLES – ES: MADRID – FR: CANNES – VITRY SUR SEINE – PARIS 11 - NANTERRE

Lundi: ES: MALAGA – FR: BAGNOLS – LA ROCHELLE – ROCHEFORT – CHATEAUBRIANT - NANTES

Mardi: BE: NAMUR – FR : MARIGNIER – AIX EN PROVENCE – EVREUX – SOPHIA ANTIPOLIS – PARIS 15 – PARIS 11